

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

1- Objectifs et obligations légales

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire évolue :

- * son contenu est plus étoffé : il doit permettre d'informer sur la situation financière de la ville et de poser les orientations stratégiques de l'action municipale actuelle et à venir. Ce rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs ...

- * Il donne lieu à un débat et un vote,

- * Le rapport du DOB est transmis à la Sous-Préfecture. Il sera mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de la ville.

2. Cadre de l'élaboration du Budget 2018

Plus que la loi de finances pour 2018 (LFI), c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

La LPFP se base sur diverses hypothèses de croissance pour établir ses principaux postes budgétaires, dont la partie consacrée aux relations financières avec les collectivités. Celle-ci a été construite à partir d'une prévision de croissance de 1,70 % et d'une évolution des prix hors tabac de 1%.

Le gouvernement, afin de réaffirmer la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques (Seuil du déficit public en dessous de 3% du PIB) s'est fixé pour objectif entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB.

Objectifs nationaux pesant sur les collectivités sont :

A) Gel des concours financiers de l'état :

Pour la période 2018/2022, le montant total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales est plafonné à périmètre constant à 48 M€.

Au titre de 2018, grâce à la disparition de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, la DGF progresse de 0,36%. Une telle situation ne s'était pas vue depuis 2013.

Afin de palier cette disparition, le législateur a signé un contrat avec les 340 collectivités locales et intercommunalités les plus riches qui auront pour objectif de diminuer les dépenses réelles de fonctionnement, d'améliorer leur besoin de financement et qui permettra de dégager ainsi 0,7 points de PIB d'excédent budgétaire en 2022 soit 19,5 milliards d'euros.

b) Fiscalité :

Dégrèvement de la taxe d'habitation en 3 ans : 80 % des foyers seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation d'ici 2020.

L'état prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement. Les communes demeurent libres de fixer un taux de taxe d'habitation différent, auquel les bénéficiaires du dégrèvement seront assujettis, pour la part supérieure aux taux applicables en 2017.

Quel avenir pour la taxe d'habitation ? Une mise à l'étude d'une refonte globale de la fiscalité locale dans le cadre de la Conférence nationale des Territoires (CNT).

c) Dotations d'investissement

La DSIL (ancien FSIL) est pérennisée et désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT et dans l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Créée à titre provisoire en 2016 pour 500 M€, son montant a évolué à 665 M€ pour 2018.

Dans la loi de finances 2018, la DSIL doit être affectée au financement des réalisations de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, le développement du numérique, la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Le contexte financier des collectivités territoriales :



Croissance des dépenses liée aux réformes imposées par l'Etat :

- Augmentation des cotisations de dépenses de personnel
- Sécurité dans les établissements
- Diagnostic accessibilité dans tous les bâtiments communaux
- Transfert de l'instruction des PACS aux communes, non compensée



En recettes :

- **Maintien de la dotation forfaitaire en 2018.**
- **Progression de la péréquation : +5,3% pour la DSU (+110 M€) et + 6,3% pour la DSR**
- **Baisse des FDPTP : Cette baisse est fixée à - 14 %**
- **FPIC : le montant du FPIC est maintenu**

LEFOREST - RENOUVEAU DU BASSIN MINIER

Le 7 mars 2017, à Oignies, le Premier ministre signait avec des représentants des collectivités du Nord et du Pas de Calais un « Engagement pour le renouveau du bassin minier ».

Cet engagement pluriannuel entend « aider le territoire à se projeter dans l'avenir, notamment en créant les conditions favorables au lancement d'un programme de réhabilitation de 12 000 logements sur dix ans, au développement de l'emploi local et des filières d'excellence. En intensifiant également les efforts en faveur d'une meilleure cohésion sociale, ce plan aura vocation à redonner espoir et fierté dans une communauté de destins »

Ce dispositif entend créer une zone franche dans 148 communes du bassin minier dont Leforest. Il propose ainsi d'adapter la fiscalité sur les bénéfices et les impôts locaux dus à raison **des activités nouvelles** créées sur le territoire.

Sur critères, il propose d'associer l'Etat et les collectivités en prévoyant d'ici 2020 :

- Une exonération d'impôt totale sur les bénéfices sur les deux premières années, puis 75%, 50% et 25%;
- Une exonération des Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) et le cas échéant CVAE totales les 7 premières années , puis 75%, 50% et 25 %.

Il est assorti d'une clause incitatrice en faveur de l'embauche de salariés résidant dans le bassin urbain concerné; il faudra qu'au moins un salarié sur deux soit issu des 148 communes ciblées.

2017 : RESULTAT DE L'EXERCICE

573 533,61€ d'excédent cumulé de fonctionnement qui sera affecté en partie ou en totalité à l'investissement 2018.

2018 LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LEFOREST

- Poursuivre notre politique d'entretien et de rénovation énergétique de notre patrimoine routier et immobilier,
- profiter de l'excédent de fonctionnement pour pouvoir investir et ne pas mobiliser d'emprunt, excepté pour la piscine,
- maintenir les charges salariales et les charges courantes,
- maintenir notre niveau de service sans augmenter nos tarifs,
- maintenir les taux d'imposition au même niveau depuis 2010,
- avancer sur le projet de reconstruction de la piscine.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Fiscalité directe :

- * Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2018
- * Revalorisation mécanique des bases à compter de 2018

2017 est la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives est instauré par la loi de finances. L'article 50 de la loi de finances pour 2017 (article 1518 du CGI) a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

- ▶ Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi en 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017, soit 1,1 %
- ▶ Il est précisé qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée (coefficient maintenu à 1).

- Dotations et subventions pour la ville de Leforest :

- + Une stabilisation de la DGF
- + une augmentation estimée de la DSU et de la DSR
- + Une diminution du FDPTP

Année	montant
2014	150 000 €
2015	147 369 €
2016	147 726 €
2017	126 136 €
estimé 2018	108 476 €

- Produits des services des domaines :

- + Pas d'augmentation des tarifs depuis 2009

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses courantes :

- Maintien du chapitre 011,
- une amélioration des services téléphoniques et internet,
- des contrats de maintenance et de vérifications obligatoires toujours en augmentation,
- des travaux en régie notamment pour l'école Voltaire.

- les dépenses de personnel :

Un chapitre 012 maintenu à son niveau, qui cache mal les efforts menés, en partie à cause de :

- l'augmentation des cotisations Ircantec, Urssaf et CNRACL,
- la prise en compte de IFSE y compris pour les non titulaires,
- l'assurance de personnel à hauteur de 130 000 euros,
- la volonté de prolonger tant que possible les anciens contrats aidés.

Les subventions versées :

- + Maintien de l'enveloppe globale de 2017, avec contrôle toujours assidu des bilans obligatoires transmis au service associations.
- + Maintien également de la subvention de 231 000 euros versée au CCAS.

Les intérêts de la dette :

- + Le montant des intérêts pour l'exercice 2017 s'élève à 375 000 euros.

4. Programmation des investissements dans Leforest

- Maitrise d'Ouvrage Unique entre la Communauté d'Agglomération Henin Carvin et la Commune de Leforest dans le cadre des travaux d'assainissement, d'eau potable, NTIC, d'effacement des réseaux et de rénovation des trottoirs de la rue Basly,
- poursuite de la réhabilitation de la Maison de Quartier de l'Offlarde et de l'aménagement de l'espace Laplanche,
- poursuite du programme de sécurisation de nos voiries,
- requalification de l'îlot Kléber,
- projet de construction à l'arrière de l'Ecole Voltaire, rue des Coquelicots et rue Léo Lagrange,
- travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public,
- amélioration des abords de la Gare

Le financement des investissements

Les projets seront financés par :

- ▶ Une partie de l'autofinancement annuel et du virement de l'excédent de fonctionnement en investissement,
- ▶ des subventions à solliciter auprès des différents organismes et notamment les fonds de concours CAHC dédié à l'éclairage public, à l'enfouissement de réseaux, à l'aménagement des abords de Gare
- ▶ diverses recettes foncières (Îlot Kléber, ancienne MDS...).

5 -Réhabilitation de la piscine

A) Les travaux

- Pour le projet de la réhabilitation de la piscine, la municipalité a mis en place une AP/CP (Autorisation de programme/crédits de paiement) ce qui permet à la collectivité de ne pas supporter toutes les dépenses de ce programme très important sur une seule année budgétaire.
- La faisabilité de ce projet sera confirmée lors d'un prochain conseil Municipal si la commune obtient suffisamment de subvention.
- La population sera mobilisée quant à la mise en œuvre de ce projet.

Plan de financement de l'opération

DEPENSES H.T.	RECETTES
Montant de l'opération qui sera proche de 5 millions d'euros	<u>subventions notifiées</u>
	Conseil Départemental 1 000 000 €
	CNDS 540 000 €
	Communauté d'agglomération Hénin-Carvin 1 000 000 €
	<u>Subventions sollicitées</u>
	DETR 2018 500 000 €
	DSIL 500 000 €
	<u>Instructions en cours</u>
	Communauté de communes Pévèle Carembault, Région, Europe
	<u>Participation de la ville</u>
sous forme d'emprunt 1 000 000 €	

B) Fonctionnement de l'équipement

Coût de fonctionnement :

- ▶ Environ 550 000 euros par an.

Ce coût sera porté par la commune et diminué :

- du fonds de concours de la CAHC (pour rappel 150 000€ perçus en 2014),
- de recettes d'entrées,
- d'une éventuelle participation de l'EPCI voisin.

6. L'endettement de la ville

Trois emprunts arrivent à échéance dans les années à venir 2022 et 2023 .

LEFOREST - BUDGET VILLE

Emprunts arrivant à échéance entre le 01/01/2018 et le 31/12/2025 (avec emprunts sur créances)

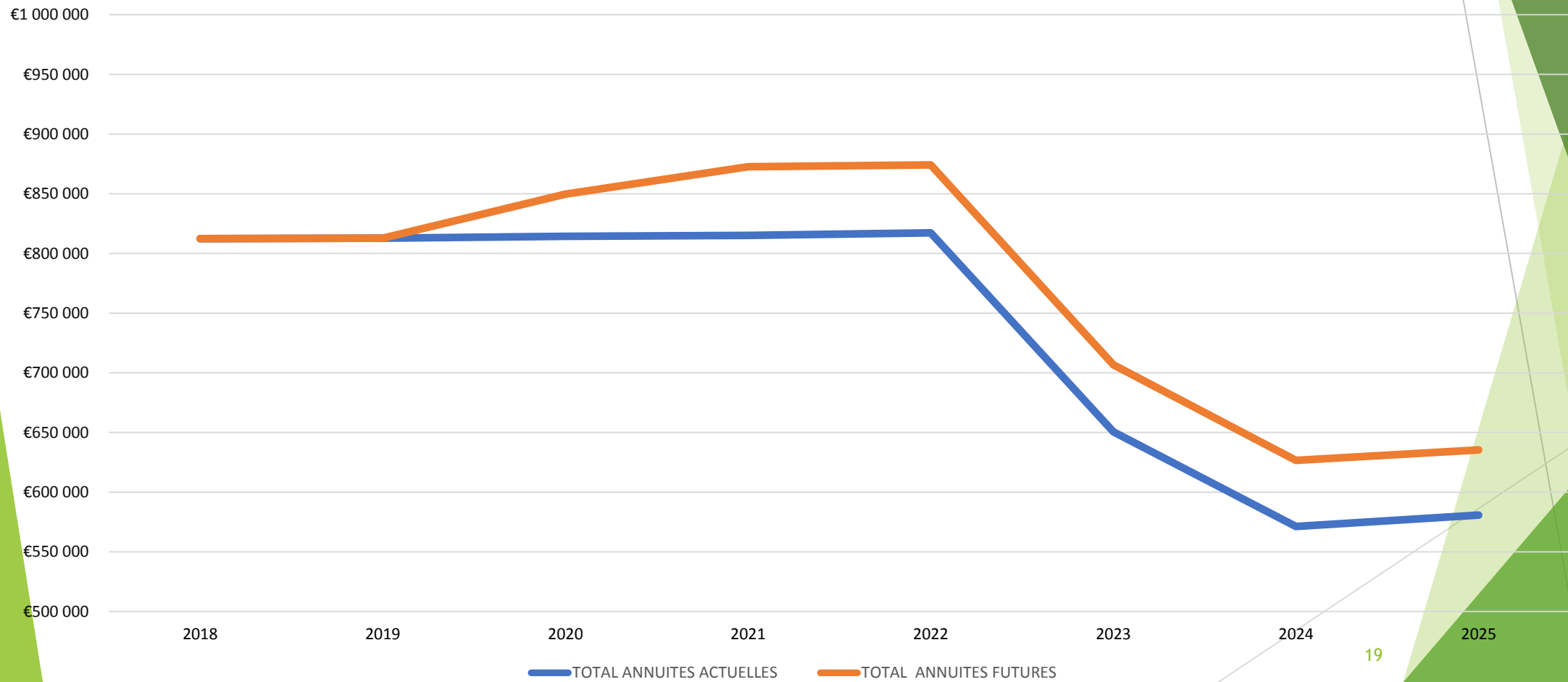
Numéro emprunt	Objet Organisme prêteur	Date encais.	Périodicité	Nbre éch.	Capital initial	Dernière échéance	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement
278460/E036	E036-VRD CHATEAUX ROYAUX ET GARDE DEXIA CREDIT LOCAL	01/07/2012	Annuelle	10	1 167 523,04	01/03/2022	116 752,34	5 779,24	0,00	0,00	122 531,58
6436765/E028	E028 - RENEGOCIATION EMPRUNTS E002 - CAISSE D'EPARGNE	22/07/2003	Mensuelle	240	1 376 827,32	25/06/2023	8 789,90	32,46	0,00	0,00	8 822,36
211581/E030	E030 - TRAVAUX 2003 CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	31/10/2003	Mensuelle	240	500 000,00	01/12/2023	3 026,25	8,92	0,00	0,00	3 035,17
TOTAL							128 568,49	5 820,62	0,00		134 389,11

Emprunts Numéro / Objet	2018				2019				2020				2021				2022				2023				2024				2025			
	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10
278460/E036 / E036-VRD CHATEAUX ROYAUX ET GARDE																	(01/03/2022)															
6436765/E028 / E028 - RENEGOCIATION EMPRUNTS E002																					(25/06/2023)											
211581/E030 / E030 - TRAVAUX 2003																									(01/12/2023)							
Capital restant à rembourser Fin d'année	11 064 942,39				10 607 617,18				10 132 105,36				9 637 136,02				9 121 345,00				8 753 466,92				8 456 077,20				8 139 917,97			

Tableau des annuités des emprunts entre 2018 et 2025 (avec emprunts sur créances et de simulation)

Emprunts	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Numéro / Objet								
6436765/E028 / E028 - RENEGOCIATION EMPRUNTS E002 -003 -022	105 868,32	105 868,32	105 868,32	105 868,32	105 868,32	52 934,16	0,00	0,00
211581/E030 / E030 - TRAVAUX 2003	36 422,04	36 422,04	36 422,04	36 422,04	36 422,04	36 422,04	0,00	0,00
278460/E036 / E036-VRD CHATEAUX ROYAUX ET GARDERIE ROSTAND	145 648,50	139 869,26	134 090,02	128 310,78	122 531,58	0,00	0,00	0,00
5025218/E037 / E037 EMPRUNT PSPL MEDIATHEQUE	17 654,41	17 432,63	17 203,31	16 973,99	16 744,66	16 515,34	16 286,02	16 056,69
11978/E038 / E038-5057516PSPL AMELIORATION CONFORT ENERGETIQUE 2014	22 506,51	22 208,60	21 902,36	21 596,08	21 289,84	20 983,60	20 677,36	20 371,08
5089539/E039 / E039 - PRET 21545 LIGNE DE PRET 5089539 INVESTISSEMENT 2015	11 430,00	11 295,00	11 160,00	11 025,00	10 890,00	10 755,00	10 620,00	10 485,00
5089538/E040 / E040/PRET 21545/LIGNE DE PRET 5089538 INVESTISSEMENT 2015	8 046,67	7 961,67	7 876,67	7 791,67	7 706,67	7 621,67	7 536,67	7 451,67
MON505487/E041 / E041 - RENEGOCIATION DU PRET MIN2287157/E033 ET MIN 2566995/E035	447 251,32	454 162,48	462 418,78	469 687,68	478 393,74	487 796,29	498 672,50	508 918,17
49869/E042 / E042 - INVESTISSEMENTS 2016	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
TOTAL ANNUITES ACTUELLES	812 327,77	812 720,00	814 441,50	815 175,56	817 346,85	650 528,10	571 292,55	580 782,61
octobre 2018 / simulationEMPRUNT PISCINE	0,00	0,00	35 355,46	57 500,00	56 800,00	56 100,00	55 400,00	54 700,00
TOTAL ANNUITES FUTURES	812 327,77	812 720,00	849 796,96	872 675,56	874 146,85	706 628,10	626 692,55	635 482,61

Evolution des annuités de remboursement



6. Information relatives au personnel de la ville

► La structure des effectifs :

Agents en position d'activités (tous statuts)		100 %
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	92	74,19%
Non titulaires occupant un emploi permanent dont agents de remplacement	20	16,13%
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	12	9,68%

Dans ces effectifs sont inclus les contrats aidés. Au nombre de 15 avant la réforme, 5 ont déjà été repris en contrat au sein de la Ville, 4 vont l'être à l'issue de leur contrat aidé, 1 agent a fait le choix d'arrêter. Restent donc aujourd'hui 5 agents en contrat aidé pour lesquels la réflexion est encore en cours.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Evolution des flux d'entrée et de sortie théoriques des effectifs permanents

	2015	2016	2017	2018
Départ à la retraite	3	3	1	3
Mutation		1	3	
Disponibilité, congés parental		2		
Départ en détachement				
Démission				
Fin de contrat				
Décès	2			
Licenciement/autres				
Total SORTIES	5	6	4	3
Création			1	1
Remplacement	1	2	2	1 ²¹
TOTAL des ENTREES	1	2	3	2